

# Le Mot du Maire

Les élus du Conseil municipal ont retrouvé la salle du Conseil le 23 janvier dernier. Toujours en vue de vous informer, de façon simple et rapide, voici un résumé des délibérations prises ce soir-là.



Le premier point à l'ordre du jour concernait la nouvelle composition du Conseil communautaire de Terre de Provence. En effet, suite à l'obligation de nouvelles élections municipales sur la commune de Barbentane (du fait de la démission de plus d'un tiers des membres du Conseil municipal), la loi oblige notre Communauté d'agglomération à revoir la représentation de chacune des 13 communes membres au sein de son Conseil.

Alors que jusqu'à présent, la commune centre (Châteaurenard) avait 7 sièges, Noves 4 sièges et chacune des 11 autres communes 3 sièges, les nouveaux critères de répartition font dorénavant la part belle au poids démographique.

Ainsi, notre commune ne peut désormais obtenir qu'un seul siège. Cinq autres communes se voient amputer d'un siège, six communes gardent la même représentation et Châteaurenard est la seule commune bénéficiant d'une représentation plus importante avec 12 sièges possibles.

Regrettant fortement cette remise en cause de notre représentation au sein de Terre de Provence, nous avons donc voté pour une composition la moins éloignée possible de celle actuelle, avec 10 sièges pour Châteaurenard. *In fine*, le choix de cette nouvelle répartition doit être adoptée à la majorité qualifiée des 13 communes, avec, cependant, un droit de veto de Châteaurenard, cette commune représentant plus d'un quart des habitants de notre Communauté d'agglomération. A suivre donc ...

Dans un tout autre domaine, nous avons fixé le tarif des loyers de notre nouveau pôle médical à la maison Dalverny, sur la base de 18€/m<sup>2</sup> (ordures ménagères comprises). L'eau et l'électricité seront refacturées sur la base de sous-compteurs et d'un prorata pour les parties communes.

D'autre part, nous avons émis un accord de principe pour la mise à disposition, via un bail à construction, d'un terrain, à un collectif de six jeunes médecins souhaitant créer un centre médical et paramédical. Nous allons donc étudier cette possibilité, à proximité immédiate de la maison Dalverny.

Une autre délibération portait sur une demande de subvention, à hauteur de 70 %, auprès du Conseil régional, pour l'acquisition de divers mobiliers, d'un coût estimé à 17.000 € HT

Enfin, nous avons pris une décision concernant le départ annoncé de Mme Sylvie BONNAUD, du logement qu'elle occupe au 2 place de l'école et, dans le même temps, de la demande d'hébergement d'urgence de Mme Alison KARLE.

Nous avons donc réduit à un mois le délai de préavis de Mme BONNAUD et accepté d'accueillir Mme KARLE dans ce logement ainsi libéré.

Ainsi s'achève ce premier « mot » de l'année. Vous renouvelant tous mes vœux pour 2018, je vous invite à participer en nombre au prochain loto, organisé par notre comité des fêtes, le dimanche 25 février prochain, à 15h, à la salle polyvalente.